

Nota: les surfaces et les côtes mentionnées sont indicatives,
elles ne seront définitives qu'après bornage et implantation des lots.
Aménagements paysagers non contractuels

En conformité avec le règlement de l'opération,
chaque acquéreur devra réaliser une rétention individuelle
proportionnelle à son projet.

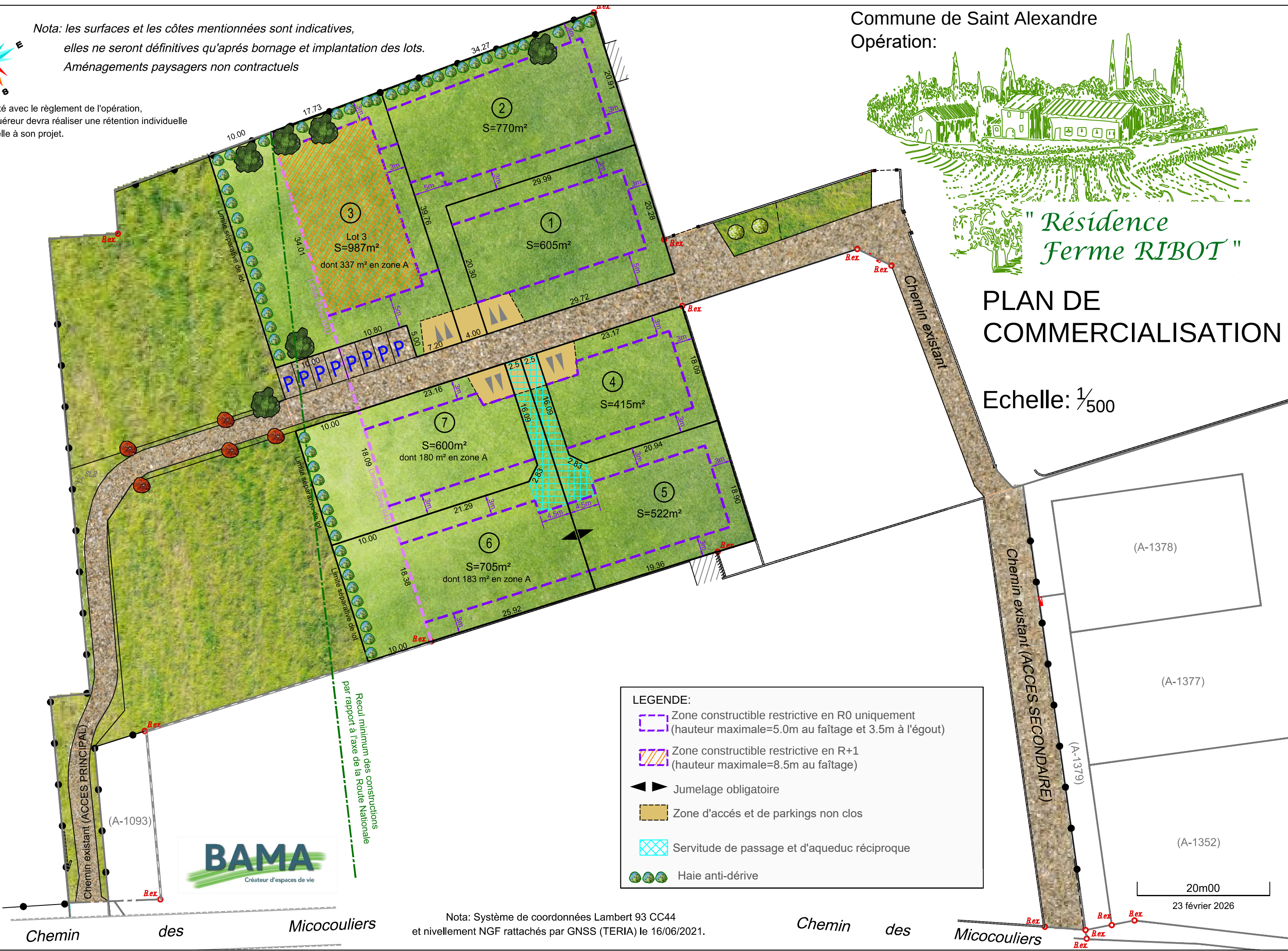
Commune de Saint Alexandre
Opération:



PLAN DE COMMERCIALISATION

Echelle: 1/500

Nota: les surfaces et les côtes mentionnées sont indicatives,
elles ne seront définitives qu'après bornage et implantation des lots.
Aménagements paysagers non contractuels



LEGENDE:

- Zone constructible restrictive en R0 uniquement (hauteur maximale=5.0m au faîtage et 3.5m à l'égout)
- Zone constructible restrictive en R+1 (hauteur maximale=8.5m au faîtage)
- Jumelage obligatoire
- Zone d'accès et de parkings non clos
- Servitude de passage et d'aqueduc réciproque
- Haie anti-dérive



Nota: Système de coordonnées Lambert 93 CC44
et nivellement NGF rattachés par GNSS (TERIA) le 16/06/2021.

20m00
23 février 2026